

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES –
Serge VASELLI – Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –
M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

Début de séance : 17 h 30

Fin de séance : 17 h 41

Monsieur le Maire propose de retirer trois questions inscrites à l'ordre du jour. Les questions N° 04, 05 et 07 concernant :

- Question N° 04 : le règlement intérieur de la salle polyvalente « La Rabassière » - ces modifications font encore l'objet de discussions au sein du conseil municipal ;
- Question N° 05 : la création d'un poste de coordonnateur enfance-jeunesse-éducation en CUI - pour le moment, la décision a été prise de privilégier un recrutement pour un accroissement temporaire d'activité ;
- Question N° 07 : la décision modificative N°02 (budget commune) - le conseil municipal est en attente de renseignement supplémentaire de la part de Monsieur le Percepteur sur cette question qui sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance ;

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer ces trois questions de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

2016/35 CHANGEMENT D'APPELLATION DU CHEMIN DES DARDANELLES ET DE LA PLACE DE LA CALADE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de changer l'appellation du chemin des Dardanelles et de la Place de la Calade et de les dénommer respectivement : « **Chemin du Tartavel** » et « **Calade René CAUSSIGNAC** » ;

2016/36 MISE EN PLACE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT ET DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la mise en place de la prime de service et de rendement (PSR) et de l'indemnité spécifique de service (ISS) pour le cadre d'emploi de technicien territorial ;

2016/37 INSTAURATION D'ASTREINTES ET DE PERMANENCES ET INDEMNISATION

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, décide l'instauration d'astreintes pour 3 agents des cadres d'emploi de technicien territorial et d'adjoint technique territorial ;

2016/38 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité d'un an maximum ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 17 h 41.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 13 septembre 2016

**La secrétaire de séance,
Madame Martine GRECO**

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 19 septembre 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 13 septembre 2016

**Le Maire
François GRECO**